

Dépt. Polit. (Affaires étrangères). Proposition du 10 septembre.

Reconnaissance  
de l'Ukraine.

2692.

Monsieur Lukassewitch a été envoyé en Suisse par le Gouvernement ukrainien pour nouer des relations avec la Suisse. Il a été reçu par le Président de la Confédération et paraît avoir compris qu'une reconnaissance officielle de l'Ukraine n'est pas possible en ce moment. Il tient d'autant plus à établir des relations de fait.

Il paraît quelque peu déprimé par l'accueil qu'il a reçu en Suisse.

Sans vouloir exagérer l'importance des relations commerciales que la Suisse pourra entamer avec l'Ukraine, on ne doit cependant pas les ignorer complètement; en outre, tous les rapports qu'on reçoit de l'Ukraine parlent de la sympathie qui règne dans ce pays pour la Suisse et engagent à ne pas laisser se perdre les avantages qui pourraient en dériver pour cette dernière. Enfin il existe des questions pendantes avec l'Ukraine qui ne pourront pas rester indéfiniment ouvertes, comme celle des passeports.

Toutes ces raisons engagent à ne pas répondre par une simple fin de non-recevoir à la démarche de l'Ukraine. Il ne paraît pas possible d'entrer pour le moment en négociations sur aucun point précis; mais il serait de mauvaise politique de laisser partir pour Kieff M. Lukassewitch avec des sentiments de découragement et de rancœur.

Dans ces circonstances, il est décidé d'adresser à M. Lukassewitch la lettre suivante, qui serait signée par Monsieur Lardy:

"Monsieur,

Vous avez bien voulu nous remettre une lettre de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères par intérim de l'Ukraine. Je suis chargé et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accuser réception à Son Excellence de cette obligeante communication.

C'est avec un très vif plaisir que le Haut Conseil Fédéral a pris



1 6 . S e p t e m b e r 1 9 1 8 .

---

connaissance du désir du Gouvernement Ukrainien d'entrer en relations avec la Confédération Suisse. Vous connaissez assez notre histoire et nos traditions pour être assuré de toute <sup>la</sup>sympathie avec laquelle le Gouvernement et le peuple suisses saluent toutes les manifestations d'indépendance et de liberté de la part des peuples. Vous savez aussi que notre nation dépend de l'étranger au point de vue économique; il est donc naturel qu'elle désire accroître le cercle de ses relations commerciales et qu'elle cherche à les rendre toujours plus étroites. Aussi n'ai-je pas besoin de vous dire que votre aimable visite et la courtoise intention qui l'a inspirée ont été les très bien venues en Suisse.

Des motifs qui vous sont connus empêchent le Conseil Fédéral de donner pour le moment à ses relations avec le Gouvernement Ukrainien un caractère officiel; mais, de même que nous avons été très reconnaissants de recevoir votre visite, nous serons heureux aussi de recevoir la visite de toute autre personne jouissant de la confiance de Son Excellence le Ministre par intérim des Affaires étrangères et de réserver le meilleur accueil aux communications que, par son intermédiaire, le Gouvernement Ukrainien désirerait nous faire parvenir.

Je me félicite de cette occasion de vous prier d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée."

Extrait du procès-verbal au Département Politique (Division des Affaires étrangères) pour exécution.

---